



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier RICHEFOU, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2023

**CONSEILLERS AYANT VOIX DELIBERATIVE :**

En exercice : 25  
Présents : 16  
Votants : 17

**ETAIENT PRESENTS :**

- **Membres titulaires** : M. Olivier RICHEFOU, Mme Jacqueline ARCANGER, Mme Christelle AUREGAN, M. Christian BRIAND, M. Gérard DUJARRIER, M. Christophe LANGOUET, M. Sylvain ROUSSELET, M. Claude TARLEVE, Mme Camille PETRON, M. Jacky CHAUVEAU, M. Christian LEFORT, M. Gilles LIGOT, M. Jean-Paul FORVILLE, M. Bruno LESTAS, Mme Diane ROULAND
- **Membres suppléants** : Mme Nicole BOUILLON
- **Membre de plein droit** : Mme Marie-Aimée GASPARI, Préfète de la Mayenne
- **Membres avec voix consultative** :
  - M. le Colonel Hors Classe Marc HOREAU, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
  - Mme la Médecin-Capitaine Angélique BACHELET-FOUILLE, Médecin-chef de la sous-direction santé
  - M. l'Adjudant-chef Anthony DERSOIR, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompier
  - M. le Lieutenant Sébastien NORMAND, représentant des sapeurs-pompier professionnels officier
  - M. le Lieutenant Arnaud JARDIN, représentant des officier de sapeurs-pompier volontaire

**S'ETAIENT FAIT EXCUSER :**

- **Membres titulaires** : Mme Dominique DE VALICOURT, Mme Julie DUCOIN, Mme Nadège DAVOUST, M. Michel GALVANE, Mme Sylvie VIELLE, M. Antoine VALPREMIT, M. Joël BALANDRAUD, M. Pierrick GILLES, M. Didier BOITTIN, M. Georges HOYAUX (ayant donné pouvoir à Mme Camille PETRON)
- **Membres suppléants** : Mme Corinne SEGRETAIN, M. Bernard BOURGEAIS
- **Membres avec voix consultative** : M. le Sergent Etienne MARTINEAU, Mme Maud LEZE, M. l'Adjudant-chef Vincent ROUSSET

**Délibération n° 2 : BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours a débattu des orientations budgétaires pour 2024 (ROB 2024) lors de sa séance du 20 novembre dernier. Ce projet de budget primitif (BP 2024) ajuste les orientations présentées pour l'exercice 2024 à la marge. Par ailleurs, le BP 2024 est présenté dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57.

## 1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP2023	BP2024	%
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 534 638	3 757 444	6,30%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 303 770	15 065 295	5,32%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	194 802	293 252	50,54%
<b>TOTAL Dépenses de gestion</b>	<b>18 033 210</b>	<b>19 115 991</b>	<b>6,00%</b>
66 CHARGES FINANCIERES	33 700	33 210	-1,45%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	1 000	0,00%
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>18 067 910</b>	<b>19 150 201</b>	<b>5,99%</b>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 975 000	3 357 000	12,84%
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>21 042 910</b>	<b>22 507 201</b>	<b>6,96%</b>

Comme le montre le tableau ci-dessus, les dépenses de fonctionnement devraient progresser de 6.96% en raison de l'augmentation des dépenses de gestion (+6%) ainsi que de la dotation aux amortissements (chapitre 042) qui progresse de 13%.

### 1.1. Les charges à caractère général

Ce poste devrait augmenter de 6.3% par rapport au BP 2023. Outre l'inflation et le maintien de la sollicitation opérationnelle à un niveau élevé, les principales raisons de cette augmentation ont été détaillées précisément dans le ROB 2024. Elle est due essentiellement à l'augmentation des dépenses d'entretien et de maintenance du parc roulant, des coûts de maintenance des équipements en général et du système de gestion de l'alerte et de gestion opérationnelle (SGA/SGO), et des primes d'assurances en particulier sur la flotte automobile. Il y a également des éléments ponctuels comme la souscription d'assurances dommages ouvrages dans le cadre des constructions de casernes et d'études et de prestations en matière de sécurité informatique. Ce dernier point constitue un enjeu fort pour l'établissement au regard du contexte de multiplication des cyber-attaques et dans la perspective du passage au SGA/SGO unifié NexSIS en 2025.

### 1.2. Les charges de personnel

Les charges de personnel (chapitre 012) devraient augmenter de 5.32% du fait de la revalorisation du point d'indice en année pleine et de l'augmentation des effectifs de 8 ETP, de la revalorisation de l'indemnité SPV à hauteur de 3%, et du maintien de la sollicitation opérationnelle à un niveau élevé.

en K€	BP2023	BP2024	%
Masse salariale	9 580	10 169	6,15%
Indemnités SPV	4 005	4 175	4,24%
Allocation de vétérance	460	449	-2,39%
Autres	258	272	5,43%
<b>TOTAL</b>	<b>14 303</b>	<b>15 065</b>	<b>5,33%</b>
NPFR	67	139	107,46%

La progression de la masse salariale résulte principalement de la revalorisation du point d'indice de 1.5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et des autres mesures salariales décidées en juin 2023 en année pleine et de l'augmentation de 8 ETP entre les deux exercices présentée dans le ROB 2024. Les crédits inscrits ne seront pas suffisants dans le cas d'une nouvelle revalorisation du point d'indice en 2024.

Concernant les Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV), cette inscription prend en compte la revalorisation forfaitaire du montant de l'indemnité de 3% au 1<sup>er</sup> octobre 2023 après +3.5% en

2022. Les indemnités augmenteront de 4.23% en raison essentiellement de la progression de la formation et des astreintes.

€	BP2023	BP2024	%
Interventions	1 305 500	1 339 700	2,62%
Formation	659 600	754 000	14,31%
Astreintes	1 495 000	1 596 000	6,76%
Gardes	337 500	290 910	-13,80%
TTA	91 000	81 100	-10,88%
Indemnités fonction	66 500	68 800	3,46%
Contrôle médical	50 000	44 000	-12,00%
<b>TOTAL</b>	<b>4 005 100</b>	<b>4 174 510</b>	<b>4,23%</b>

Les évolutions entre les différentes composantes ont été ajustées en fonction de l'activité prévisionnelle et des constats effectués sur les réalisations des exercices précédents.

Les crédits inscrits pour les indemnités d'interventions permettent d'assurer le même nombre d'interventions qu'en 2022 et 2023. La composante formations inclut les formations de maintien des acquis (FMPA), les stages départementaux pour les nouvelles recrues et les recyclages, ainsi que la poursuite du programme de formation liée à la mise en œuvre du SDACR risques particuliers notamment sur le risque Feu de Forêt (FDF), et les risques technologiques. Cette composante augmente sensiblement du fait de la progression des FMPA alors que le nombre de FMPA annuel a été réduit de 6h par agent. L'enveloppe « astreintes » a été revue au regard de sa progression en 2023, les crédits inscrits sont ajustés au potentiel opérationnel journalier constaté. La composante « gardes » intègre la mise en place de gardes postées aux centres d'incendie et de secours (CIS) de Changé et de Saint-Berthevin dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Opérationnel (RO) et permet d'engager des renforts pour la campagne estivale.

Les autres charges de personnel progressent de 5% en raison de l'augmentation de l'assurance statutaire liée à l'évolution de la masse salariale et à la mise en place de la prévoyance au 1<sup>er</sup> juillet 2023 en année pleine.

### 1.3. Les autres postes de dépenses

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) augmentent de 50% en raison principalement de l'augmentation de la NPFR (+107%) qui intègre les effets de l'abaissement du seuil à 15 ans de service et le doublement des prestations en 2022.

Les charges financières ont été estimées sur la base des tableaux d'amortissement. Elles n'incluent pas la mobilisation d'un emprunt. Les crédits seront ajustés le cas échéant en cours d'exercice.

L'augmentation de la dotation aux amortissements de 12% résulte :

- du rajeunissement et de la modernisation du parc de matériel et des équipements en particulier du parc roulant,
- du passage à l'amortissement au prorata temporis dans le cadre de l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## 2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP2023	BP2024	%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	89 000	91 700	3,03%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	541 807	488 970	-9,75%
74 CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	18 459 602	19 894 031	7,77%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 501	8 500	30,75%
<b>TOTAL Recettes de gestion</b>	<b>19 096 910</b>	<b>20 483 201</b>	<b>7,26%</b>
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000	2 000	0,00%
<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>19 098 910</b>	<b>20 485 201</b>	<b>7,26%</b>
042 QUOTE-PART SUBV REPRIS AU RESULTAT	1 501 000	1 588 000	5,80%
042 NEUTRALISATION DE L'AMORTISSEMENT BATIMENTAIRE	443 000	434 000	-2,03%
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>21 042 910</b>	<b>22 507 201</b>	<b>6,96%</b>

Afin de financer l'augmentation conséquente des dépenses de fonctionnement, les contributions des communes et EPCI et la participation du département augmentent de 4.8%. Elles sont toutefois limitées grâce à l'inscription de nouvelles recettes :

- l'indemnité compensatoire liée à la réforme des transports sanitaires urgents (TSU)
- l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Il est important de noter qu'il est indispensable pour équilibrer la section de fonctionnement de neutraliser la dotation aux amortissements des bâtiments (comme l'autorise désormais l'instruction M57) à hauteur de 434 K€ (contre 443 K€ en 2023) grâce à l'augmentation des reprises de subventions d'équipement (+6%).

### 2.1. Les produits de services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre est constitué pour l'essentiel des opérations payantes facturées aux centres hospitaliers et de remboursements de frais divers. La baisse affichée de 10% résulte principalement de la diminution des carences ambulancières liée à la réforme des TSU. Elle est compensée toutefois par la mise en place de l'indemnité compensatoire. Il est à noter que les recettes liées à l'assistance technique devraient progresser en raison de la modification des modalités d'engagement pour certaines interventions alors que celles relatives à l'accueil de stagiaires venant d'autres SDIS devraient diminuer du fait de la réduction des formations risques radiologiques et de l'arrêt de la formation formateur de formateur.

### 2.2. Les contributions et participations

Conformément au vote des contributions prévisionnelles pour 2024, les contributions des communes et des EPCI augmenteront de 4.8% (+412 K€) pour une contribution de 8 984 K€. La participation du Département est également en hausse de 4.8% (+463 K€) pour une participation de 10 110 K€. Les contributions représentent 93% des recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP.

Deux nouvelles recettes viennent abonder le budget :

- l'indemnité compensatoire liée à la couverture de secteurs de garde non assurée par la garde ambulancière évaluée à 465 K€ par an
- ainsi que l'exonération de la TICPE estimée à 150 K€ par an.

En outre, la participation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le financement du dispositif de Véhicule de Liaison Santé (VLS) Evron a été inscrite pour 130 K€ comme en 2023.

### 2.3. Les autres postes de recettes

Concernant le chapitre « opérations d'ordre de transfert entre sections », la quote-part des subventions d'investissement transférables reprises au résultat (1 588K€) est en hausse de 5% du fait de l'augmentation du soutien du Département à 2M€ par an et de la captation de nouveaux financements comme le Fonds vert et le pacte capacitaire. De plus, comme évoqué ci-dessus, il est nécessaire d'opter pour la neutralisation des amortissements liés aux bâtiments afin d'équilibrer la section de fonctionnement (434 K€).

### 3. L'évolution des épargnes

L'augmentation de la charge nette d'amortissement (+304 K€) qui représente l'effort nécessaire au renouvellement du patrimoine, a été financée par de nouvelles recettes de gestion ce qui explique l'augmentation de l'épargne de gestion. Les éléments financiers et exceptionnels étant peu significatifs, l'épargne brute suit la même tendance. Ces éléments conjugués à la réduction du capital de la dette (hors emprunt nouveau) expliquent la progression sensible de l'épargne nette.

€	BP2023	BP2024	%
Recettes de gestion	19 096 910	20 483 201	7,26%
Dépenses de gestion	18 033 210	19 115 991	6,00%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 063 700</b>	<b>1 367 210</b>	<b>28,53%</b>
Produits exceptionnels	2 000	2 000	0,00%
Charges financières et exceptionnelles	-33 700	-34 210	1,51%
<b>Epargne brute</b>	<b>1 032 000</b>	<b>1 335 000</b>	<b>29,36%</b>
Remboursement du capital de la dette	-450 000	-357 485	-20,56%
<b>Epargne nette</b>	<b>582 000</b>	<b>977 515</b>	<b>67,96%</b>

### 4. Le programme d'investissement

K€	BP 2023	ROB 2024	BP 2024	Ecart ROB-BP	BP2024/BP2023
<b>Opérations immobilières</b>	<b>750</b>	<b>1 895</b>	<b>1 875</b>	<b>-20</b>	<b>150%</b>
Plan Pluriannuel Immobilier 2019-2021 P201910	300	1 100	1 100	0	267%
Plan Pluriannuel Immobilier 2022-2027 P202314		300	300	0	
Gros travaux CIS P202112	450	495	475	-20	6%
<b>Acquisitions de biens (dont reports)</b>	<b>3 518</b>	<b>4 240</b>	<b>4 115</b>	<b>-125</b>	<b>17%</b>
Projets numériques	190	137	137	0	-28%
PPI Engins 2022-2027 P202213	1 683	2 312	2 312	0	37%
NexSIS/RRF	92	91	91	0	-1%
Autres acquisitions	1 553	1 700	1 575	-125	1%
<b>TOTAL</b>	<b>4 268</b>	<b>6 135</b>	<b>5 990</b>	<b>-145</b>	<b>40%</b>

Les dépenses d'équipement sont estimées à 5 990 K€ (contre 4 268 K€ au BP 2023) soit +40%. Les opérations immobilières progressent (+150%) en raison du commencement de la construction des casernes de LOIRON-RUILLE et PRE-EN-PAIL SAINT-SAMSON. La progression des crédits de paiement du plan pluriannuel immobilier (PPI) engins 2022-2027 (+37%) explique l'augmentation des acquisitions de biens.

Les ajustements par rapport au ROB sont mineurs (-145 K€) et correspondent à l'écart entre l'enveloppe prévisionnelle « autres acquisitions » par rapport aux demandes arbitrées positivement.

Ce budget d'investissement permet au niveau des casernements :

- l'inscription de 1400 K€ pour le démarrage de la construction des casernes de LOIRON-RUILLE et PRE-EN-PAIL SAINT-SAMSON;
- l'inscription de 475 K€ sur le plan du gros entretien, et de rénovation des CIS. Sont inscrits notamment pour 2023 :
  - Création de vestiaires femmes et de douches à LIGNIERES-ORGERES (210 K€) ;
  - Travaux de féminisation au CIS EVRON (60 K€);
  - Travaux d'aménagement au CIS de SAINT-BERTHEVIN dans le cadre du RO (30K€) ;
  - 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de rénovation des installations informatiques et électriques dans les CIS (50 K€) ;
  - 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de sécurisation (55 K€) ;
  - Travaux de maintenance, relamping, remplacement chaudières (100 K€).

Ce budget d'investissement permet d'inscrire 2 312 K€ dans le cadre du PPI Engins 2022-2027 avec notamment l'acquisition :

- de l'échelle commandée en 2023,
- des 2 Camions Citernes Feu de Forêt (CCF) commandés en 2022, les 2 Camions Citernes Forêt Moyen (CCFM) et le Véhicule Léger Hors Route (VLHR);
- à l'aménagement de la berce NRBCe qui sera opérationnelle pour les JO 2024 ;
- de 4 VSAV (2 cellules, et 2 tôleés) commandés en 2023.

Ce budget d'investissement permet enfin d'inscrire des crédits à hauteur de :

- 137 K€ pour démarrer le projet de renforcement de la sécurité informatique ;
- 91 K€ pour verser le dernier appel de fonds dans le cadre de la migration vers NexSIS en 2025 ;
- 630 K€ pour équiper à neuf les nouveaux engins et poursuivre l'harmonisation et les mises aux normes de l'habillement et des Equipements de Protection Individuelle (EPI) ;
- 200 K€ sur la Sous-Direction Santé pour continuer d'équiper les Véhicules de Liaison Infirmiers (VLI) et les ambulances en multiparamétriques et renouveler le matériel embarqué;
- 47 K€ pour les équipes spécialisées dans le cadre de la mise en œuvre du SDACR risques particuliers hors équipement FDF inclu dans le petit-matériel ;
- 390 K€ sur le maintien et le développement du SGA/SGO dans la perspective de NexSIS, ces investissements seront réutilisés dans le nouveau système ;
- 177 K€ pour améliorer les conditions de travail des agents en intervention.

Afin d'avoir une vision complète des engagements pluriannuels, la synthèse des AP/CP en cours figure ci-dessous.

Programme	Libellé	Prévision	CP antérieurs	CP2023	CP2024	CP ultérieurs
201606	Construction Direction Départementale	8 393 000	7 900 201	189 600		303 199
201910	Plan pluriannuel immobilier 2019-2021	3 000 000	1 261 458	315 952	1 100 000	322 590
202112	Gros entretien, réparations, et extensions	3 065 000	593 039	761 961	415 000	1 295 000
202213	PPI Engins 2022-2027	9 554 483	709 900	2 582 158	2 312 085	3 950 340
202314	Plan pluriannuel immobilier 2022-2027	10 240 000		40 000	300 000	9 900 000
	TOTAL	34 252 483	10 464 598	3 889 671	4 127 085	15 771 129

## 5. Le financement de l'investissement

K€	BP 2023	ROB 2024	BP 2024	Ecart BP-ROB	BP2024/BP2023
<b>Subventions reçues</b>	<b>2 187</b>	<b>3 008</b>	<b>2 558</b>	<b>-450</b>	<b>17%</b>
Subvention autres financeurs		238	176	-62	
Subvention Immobilier Communes et EPCI	187	770	382	-388	104%
Subventions CD53 Immobilier	2 000	2 000	2 000	0	0%
<b>Dotations et fonds propres</b>	<b>1 281</b>	<b>2 381</b>	<b>1 568</b>	<b>-813</b>	<b>22%</b>
FCTVA	600	599	540	-59	-10%
Cessions d'immobilisations	100	50	50	0	-50%
Report n-1	0	728		-728	
Autofinancement net	581	1 004	978	-26	68%
<b>Reste à financer par emprunt</b>	<b>800</b>	<b>746</b>	<b>1 867</b>	<b>1 121</b>	<b>133%</b>

Les subventions représentent 42% du financement, elles progressent de 17% par rapport au BP 2023 du fait de l'augmentation des subventions des communes et EPCI dans le cadre de la construction des casernes de LOIRON-RUILLE et PRE-EN-PAIL SAINT-SAMSON et des autres financeurs (pacte capacitaire). Au ROB, le financement des CIS résulte d'un calcul arithmétique alors qu'au BP il a été inscrit ce qui figure dans les conventions de financement. Ainsi, l'écart est plus ou moins grand si la subvention a été arrêtée de manière forfaitaire.

Le FCTVA a été ajusté au regard des dépenses d'équipement qui seront réalisées en 2023 (3 300 K€ au 17/11/2023).

Le report N-1 sera repris lors du budget supplémentaire après affectation des résultats 2023.

Le besoin de financement prévisionnel au BP 2024 s'établit ainsi à 1 867 K€, soit +1 121 K€ par rapport au ROB en raison de la non inscription de l'excédent prévisionnel 2023. Avec la reprise de ce dernier et compte tenu de restes à réaliser 2023, le besoin de financement de l'exercice s'établirait à 1 133 K€.

## 6. L'endettement

Au regard du besoin de financement estimé au BP2024, en incluant les résultats prévisionnels de 2023, l'encours de dette au 31/12/2024 évoluerait de la façon suivante :

en K€	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Encours au 1/01	1 712	2 641	2 183	3 270	2 820
Remboursement du capital	471	458	413	450	357
Nouvel emprunt	1 400	0	1 500		1 133
Encours au 31/12	2 641	2 183	3 270	2 820	3 596

Sur cette base, le taux d'endettement passerait de 14% (prévisionnel 2023) à 18% et la capacité de désendettement progresserait de 1.57 ans (prévisionnel 2023) à 2.69 ans.

## 7. Présentation selon la gouvernance

Dans la continuité des exercices précédents, le BP 2024 est décliné selon la Gouvernance adoptée par l'établissement.

M / P	Intitulé	FONCT	INVT	TOTAL
<b>0</b>	<b>Gestion comptable de l'établissement</b>	<b>759 710</b>	<b>359 485</b>	<b>1 119 195</b>
	Charges générales	134 500	2 000	136 500
	Frais Financiers	33 210	357 485	390 695
	Allocation de Vétérance	449 000		449 000
	Nouvelle PFR	143 000		143 000
	Dépenses imprévues			
<b>1</b>	<b>Prévention, évaluation des risques, planification</b>	<b>884 417</b>	<b>29 320</b>	<b>913 737</b>
11	Prévention et expertise de sécurité civile	468 709	2 500	471 209
12	Planification et préparation des interventions	337 983	26 820	364 803
13	SDACR	77 724		77 724
<b>2</b>	<b>Les opérations de secours</b>	<b>9 842 217</b>	<b>4 924 066</b>	<b>14 766 283</b>
21	Dimensionnement des moyens opérationnels	7 953 917	4 432 146	12 386 063
22	Organisation de la réponse opérationnelle	163 902		163 902
23	Gestion de l'alerte et coordination opérationnelle	1 724 397	491 920	2 216 317
<b>3</b>	<b>Les ressources</b>	<b>6 027 031</b>	<b>636 290</b>	<b>6 663 321</b>
31	Gestion administrative, juridique et financière	1 191 662	2 600	1 194 262
32	Gestion mobilière et immobilière	2 621 286	558 150	3 179 436
33	Gestion des ressources humaines	2 214 082	75 540	2 289 622
<b>4</b>	<b>Coordination, évaluation et démarche qualité</b>	<b>1 636 827</b>	<b>400 800</b>	<b>2 037 627</b>
41	Politique de santé et de sécurité au travail	401 947	177 000	578 947
42	Systèmes d'information	696 979	222 000	918 979
43	Communication	154 308	1 800	156 108
44	Encouragement du volontariat	212 412		212 412
45	Stratégie, évaluation et coordination	171 182		171 182
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>19 150 201</b>	<b>6 349 961</b>	<b>25 500 162</b>
Opérations d'ordre		3 357 000	2 384 000	5 741 000
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		<b>22 507 201</b>	<b>8 733 961</b>	<b>31 241 162</b>

## 8. Evaluation environnementale du budget primitif 2024

Pour la troisième fois, le SDIS réalise une évaluation environnementale de son budget (aussi appelée « budget vert »). La démarche vise à cartographier les dépenses ayant un impact significatif, neutre ou exerçant une pression sur l'environnement. Cette initiative novatrice apporte un nouvel éclairage au budget, en l'intégrant dans la démarche de développement durable de l'établissement. Le rapport correspondant figure en annexe.

### **Le Conseil d'Administration,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'Instruction Comptable M57,*

**Après en avoir délibéré, à la majorité absolue** (2 votes contre : Mme Camille PETRON et M.Georges HOYAUX) :



**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le projet de Budget Primitif 2024 voté par chapitre.

**Article 2** : de neutraliser les amortissements liés aux bâtiments comme l'autorise l'instruction comptable M57 à hauteur de 434 000 € afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

**Article 3** : d'approuver la modification des crédits de paiements des AP/CP ouverts telle qu'indiquée dans les fiches jointes.

**Article 4** : de proroger la durée de l'autorisation d'engagement « Plan de formation 2019-2021 » d'une année supplémentaire et d'augmenter en conséquence son montant de 1 121 500 € en 2024, dans l'attente du vote du nouveau plan de formation, conformément à l'AECF ci-annexé.

**Article 5** : de déléguer au Président la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Président devra informer le Conseil d'administration des mouvements de crédits réalisés lors de sa plus proche séance.

**Article 6** : d'autoriser le Président à assurer l'exécution du budget, à appeler les contributions, à lancer les procédures de consultation, à déposer les dossiers de demandes de subventions, à consulter les organismes bancaires et à souscrire les emprunts nécessaires au programme d'investissement ainsi qu'une ligne de trésorerie plafonnée à 1 000 K€, et à signer tout document du ressort de l'ordonnateur.

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la télétransmission en Préfecture à la date figurant ci-dessous, et de la publication au RAA.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,*

*Le Président  
du Conseil d'Administration,*

*Olivier RICHEFOU*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, CS24111, 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Ce recours peut être adressé par courrier au Tribunal par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*